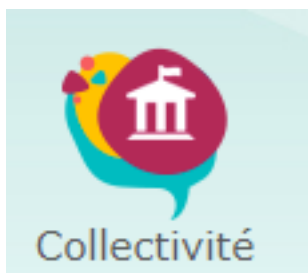


Module collectivité



Permet à la collectivité de communiquer aisément de façon ciblée avec ses écoles.

Fonctionnalités

- Informations présentées sur forme de blog
- Accessible de façon explicite depuis la page d'accueil des utilisateurs
- Ciblage des informations par écoles et profils
- Gestion d'une période de visibilité
- Gestion d'une période « nouvelle information »
- Gestion de pièces jointes

CE QUE VOIENT LES ÉCOLES

Sur leur page d'accueil

The screenshot shows a school website interface. At the top, there are navigation links for 'doc. de l'établissement' and 'Casiers'. The main heading is 'démonstration' in pink. Below it, a section titled 'MISE À JOUR' contains a message dated 'le 26/03/2017' and a list of school hours: 'LUNDI : 9h-12h 13h30-15h45 MARDI : 9h-12h 13h30-15h45 VENDREDI : 9h-12h 13h30-15h45'. A red box highlights a notification icon with the number '4' and the text 'Collectivités Mis à jour 17/03/2017 - 18h30'. At the bottom left, there is a 'Cahier de liaison' icon.

Il y a 4 informations en cours d'actualité

Date et heure de la dernière mise à jour

En cliquant sur l'icône collectivité

↑ Accueil Informations de la collectivité

Informations de la ville de Saint-Machin

15 mar Nouveaux arrivants

Vous arrivez dans notre commune et vous désirez que votre enfant fréquente notre école ainsi que les différents services péri scolaires. Il faudra d'abord remplir certaines formalités.

-Inscription : Il faut venir en mairie pour remplir une fiche. Vous devrez pour cela vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant. Un formulaire vous sera remis. Vous irez ensuite à l'école pour inscrire votre enfant auprès de la directrice, Madame Lagache.

- Cantine : Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre (vos) enfant(s) au restaurant scolaire pour la prochaine rentrée des classes. Vous voudrez bien remettre en Mairie, par retour du courrier, la fiche de renseignements dûment remplie. Nous vous rappelons que l'attestation d'assurance extrascolaire est obligatoire à l'inscription des enfants, vous devrez donc nous fournir la copie de cette attestation dès que possible. Le montant du repas est fixé à **3,00 €** par enfant.

Rappel : Les inscriptions ou annulations de repas doivent s'effectuer en Mairie au plus tard avant 10 heures le : * Lundi pour le repas du jeudi * Mercredi pour le repas du vendredi * Jeudi pour le repas du lundi *Vendredi pour le repas du mardi.

- Garderie : Un service d'accueil est organisé le matin de 7 heures à 9 heures et le soir de 16 heures (ou 17 heures 15, les jours de mise en œuvre des TAP) jusqu'à 19 heures.
Payable également en mairie, son montant est le suivant : **Matin : 1,80 € Soir : 2,00 €**

- Étude dirigée : Elle se déroule après le temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Son montant est de **17,00 €** par enfant. Ceci est un forfait pour le mois. Si toutefois vous désirez en cours du mois ne plus mettre votre enfant le montant sera dû. Pour toutes les prestations liées à l'école le paiement sera effectué en mairie par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces avec la remise d'un reçu.

« « mars 2017 » »

	l	m	m	j	v	s	d
9	27	28	1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31	1	2
14	3	4	5	6	7	8	9

Dernières informations

- Nouveaux arrivants

Les informations
sont accessibles
sous forme de blog

ACCÈS COLLECTIVITÉ

La collectivité accède à une page d'accueil spécifique collectivité

Création / gestion des informations

Accueil Netecole collectivité - Ville de St-Machin

Gérer les informations

Informations de la ville de Saint-Machin

28 mar **Remplacement des jeux de la cour de l'école Anne Franck**
Destinataire(s) - école(s) : Anne Franck - profil(s) : tous
Le matériel de l'école Anne Franck n'étant plus en conformité avec les nouvelles règles de sécurité, son remplacement total sera effectué pendant les vacances de printemps.
Dès la rentrée, les élèves pourront donc profiter d'un matériel rénové.

15 mar **Nouveaux arrivants**
Destinataire(s) - écoles : toutes - profils : parents, directeur
Vous arrivez dans notre commune et vous désirez que votre enfant fréquente notre école ainsi que les différents services péri scolaires. Il faudra d'abord remplir certaines formalités.

-Inscription : Il faut venir en mairie pour remplir une fiche. Vous devrez pour cela vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant. Un formulaire vous sera remis. Vous irez ensuite à l'école pour inscrire votre enfant auprès de la directrice, Madame Lagache.

- Cantine : Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre (vos) enfant(s) au restaurant scolaire pour la prochaine rentrée des classes. Vous voudrez bien remettre en Mairie, par retour du courrier, la fiche de renseignements dûment remplie. Nous vous rappelons que l'attestation d'assurance extrascolaire est obligatoire à l'inscription des enfants, vous devrez donc nous fournir la copie de cette attestation dès que possible. Le montant du repas est fixé à **3,00 €** par enfant.

Rappel : Les inscriptions ou annulations de repas doivent s'effectuer en Mairie au plus tard avant 10 heures le : * Lundi pour le repas du jeudi * Mercredi pour le repas du vendredi * Jeudi pour le repas du lundi *Vendredi pour le repas du mardi.

- Garderie : Un service d'accueil est organisé le matin de 7 heures à 9 heures et le soir de 16 heures (ou 17 heures 15, les jours de mise en œuvre des TAP) jusqu'à 19 heures.

mars 2017

	l	m	m	j	v	s	d
9	27	28	1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31	1	2
14	3	4	5	6	7	8	9

Dernières informations

- Remplacement des jeux de la cour de l'école Anne Franck
- Nouveaux arrivants

Informations telles que les voient les écoles


Destinataires de l'information

Tableau de gestion des informations

🏠 Accueil

Informations de la collectivité











Filtrer les informations

Ecole Profil Contenant Titre 

Statut : Visibles Pas encore visibles Plus visibles

+ Nouvelle information

Liste des informations

Titre	Ecole	Profils	Date de début	Date de fin	
Travaux Ecole Camille Claudel	Camille Claudel	Tous	08/03/2017	08/03/2017	 
Activités périscolaires	Toutes	Parents	10/11/2016	10/11/2016	 
menus du 10/11 au 17/11	Toutes	Tous	10/11/2016	10/11/2016	 
menus du 03/11 au 10/11	Toutes	Tous	10/11/2016	10/11/2016	 
Inscriptions à la cantine	Toutes	Parents	26/10/2016	26/10/2016	 

L'édition d'une information

Ciblage

(par défaut :
toutes les
écoles, tous
les profils)

Accueil Informations de la collectivité

Liste des informations Edition d'une information X

Titre Visible du : 14/03/2017 au : 21/03/2017

Cibler la publication Notifier comme nouvelle information pendant 7 jours après sa date de début de visibilité

Formats B I [List of icons]

p Mots : 0

Enregistrer

Liste des documents attachés à ce message

Formulaire d'inscription au TAP.pdf

Attacher un document

CNIL - Copyright ITOP éducation 2016

**Visibilité gérée
par la date**

**Gestion du caractère
« nouveau » d'une
information visible**

Pièces jointes

Ciblage de l'information



Choix des profils

Choix des l'école

A savoir ! Même si leur profil n'est pas ciblé, enseignants et directeur voient toutes les informations émises par la collectivité en direction de leur propre école